

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP 2008-4
Séance du 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COMMANDE PUBLIQUE

APPELS D'OFFRES OUVERTS CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,

- VU la délibération de la Commission Permanente du 7 septembre 2007 (2^e/94-07) autorisant le Président à lancer la procédure de concours pour la restructuration de la Maison de l'Alsace à Paris, **(Point 1)**
- VU les avis du Jury réuni les 13 novembre 2007 et 27 février 2008, **(Point 1)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 7 septembre 2007 (8^e/65-07) autorisant le Président à lancer la procédure de concours pour l'extension et la restructuration du collège de Dadelsen à Hirsingue, **(Point 2)**
- VU les avis du Jury réuni les 27 novembre 2007 et 29 avril 2008, **(Point 2)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 8 février 2008 (n°2008-2-5-2) autorisant le Président à lancer les procédures de mise en concurrence, **(point 3)**
- VU la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2008, **(point 3)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 20 décembre 2007 (8e/86-07) autorisant le Président à lancer les procédures de mise en concurrence, **(point 4)**
- VU la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 27 mai 2008, **(point 4)**

- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Point 1 : Restructuration de la Maison de l'Alsace - 39 avenue des Champs Elysées à Paris - Mission de maîtrise d'oeuvre

- ❖ prend acte des décisions prises par le Président du Conseil Général suite aux avis du jury de concours réuni les 13 novembre 2007 et 27 février 2008, qui ont conduit à désigner comme lauréat le groupement solidaire Cabinet DRLW Architectes (mandataire) - Christian GERMANAZ (architecte décorateur-scénographe) - SECHAUD et BOSSUYT (BET structure-fluides-acoustique-désamiantage), et avec lequel les négociations ont été engagées,
- ❖ attribue le marché de maîtrise d'oeuvre aux conditions suivantes : mission de base + EXE partiel pour un montant de € 1 066 784.00 HT, soit un taux d'honoraires de 13.60 %, mission complémentaire DIAG pour un montant de 78 440.00 € HT, soit un taux d'honoraire de 1.00 %, ainsi que la mission de coordination SSI pour un montant de 35 000 € HT.
- ❖ autorise le Président du Conseil Général à signer le marché avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre, aux conditions ci-dessus ainsi que tout document y afférent,
- ❖ prend acte de la décision du Président du Conseil Général de verser les indemnités telles que prévues dans le règlement du concours soit 75 000 € HT aux quatre équipes suivantes qui ont concouru
 - Cabinet DRLW Architectes (mandataire) (équipe lauréate) - Christian GERMANAZ (architecte décorateur-scénographe) - SECHAUD et BOSSUYT (BET structure-fluides-acoustique-désamiantage). (équipe lauréate)
 - Cabinet CBA Christian BIECHER & Associés (mandataire) - ARGILE (BET structure) - BETHAC (BET thermique) - Cabinet RIPEAU (économiste) - Albino TARAVELLA (acoustique) - ABCe (désamiantage)
 - Cabinet SCHWAB Architectes (mandataire) SOPHA Architecte (architecte décorateur)- INGEROP (BET structure-fluide-désamiantage-économiste) - ANAMNESIA (muséographie-scénographie) - INGEMASSON France (acoustique).
 - Cabinet MOATTI & RIVIERE (mandataire) - INGEROP (BET TCE) - SCENOS & Associés (scénographie) - Fabrice BOUGON (économiste) - AYDA (acoustique) - ARGENIUM (désamiantage)
- prend acte de la décision du Président du Conseil Général de verser les indemnités telles que prévues dans le règlement du concours réduites à 70 000 € HT à l'équipe suivante qui a concouru et remis un projet incomplet
 - Cabinet MASSIMILIANO FUKSAS (mandataire) - BETOM Ingénierie - ALTA Ingénierie - ARCHITECTURE et TECHNIQUE

Point 2 : Extension et restructuration du collège de Dadelsen à Hirsingue - Mission de maîtrise d'oeuvre

- ❖ prend acte des décisions prises par le Président du Conseil Général suite aux avis du jury de concours réuni les 27 novembre 2007 et 29 avril 2008, qui ont conduit à désigner comme lauréat le groupement solidaire MONGIELLO et PLISSON (mandataire) - HAGENMULLER (structure) - OTE INGENIERIE (fluides-économiste) - Roger STOFIQUÉ (acoustique) - RESTHO CONSEIL (cuisiniste), et avec lequel les négociations ont été engagées,

- ❖ attribue le marché de maîtrise d'œuvre aux conditions suivantes : mission de base + EXE pour un montant de 517 560.00 € HT, soit un taux d'honoraires de 13.62 %, mission complémentaire DIAG pour un montant de 5 700 € HT, soit un taux d'honoraires de 0.15 %, mission complémentaire OPC pour un montant de 61 940.00 € HT, soit un taux d'honoraires de 1.63 %,
- ❖ autorise le Président du Conseil Général à signer le marché avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, aux conditions ci-dessus ainsi que tout document y afférent,
- ❖ prend acte de la décision du Président du Conseil Général de verser les indemnités telles que prévues dans le règlement du concours soit 15 000 € HT aux cinq équipes qui ont concouru
 - MONGIELLO et PLISSON (mandataire) (équipe lauréate) – HAGENMULLER (structure) - OTE INGENIERIE (fluides-économiste) – Roger STOFIQUÉ (acoustique) – RESTHO CONSEIL (cuisiniste) (équipe lauréate)
 - Dominique COULON (mandataire) – BATISERF INGENIERIE (structure) – Gilbert JOST (fluides) – E3 ECONOMIE (économiste) – EURO SOUND PROJECT (acoustique) – ECOTRAL (cuisiniste)
 - AUGER et RAMBEAU (mandataire) – ICAT (structure) – THERMI D (fluides) – LES ECONOMISTES (économiste) – SERIAL ACOUSTIQUE (acoustique) – BETR (cuisiniste)
 - Agence DELEMAZURE (mandataire) – PFEIFER KUHN ARCHITEKTEN (structure) – SBE INGENIERIE (fluides) – STHAL et WEISS (BET environnement) – ECHOLOGOS (acoustique) – DEVELOPPEMENTS et CONSEILS (cuisiniste)
 - Agence KLEIN et BAUMANN (mandataire) – FLUOR Architecte (architecte) – HAGENMULLER (structure) – IOSIS GRAND EST (fluides-économiste) – EURO SOUND PROJECT (acoustique) – ECOTRAL (cuisiniste)

Point 3 : Equipements informatiques des collèges du Haut-Rhin pour les années 2008 à 2011 - 3 lots

- ❖ Autorise le Président à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs à l'opération : « Equipements informatiques des collèges du Haut-Rhin pour les années 2008 à 2011 », étant précisé qu'il s'agit de marchés à bons de commande conclus sans montant minimum ni montant maximum, à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2008, reconductibles par décision expresse pour trois périodes d'un an chacune, soit 2009, 2010 et 2011.
 - Lot n°1 : « Postes de travail informatiques » avec la société GM INFORMATIQUE (57408 SARREBOURG CEDEX) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse,
 - Lot n°2 : « Périphériques d'impression et d'acquisition » avec la société CEBEA TRE (67640 FEGERSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse,
 - Lot n°3 : « Périphériques et accessoires pour postes de travail informatiques » avec la société DEYA (67540 OSTWALD) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Point 4 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - attributions des lots suivants

- ❖ Autorise le Président à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs à l'opération : « Transports publics départementaux réguliers et scolaires ».

- Lot n° 1 : « Regroupement scolaire Sewen Dolleren Rimbach Sickert Kirchberg Wegscheid Oberbruck » avec la société Voyages A. Glantzmann (68290 MASEVAUX) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 299 376,00 € HT (315 841,68 € TTC).

- Lot n° 12 : « Réseau du collège de Habsheim » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 289 099,55 € HT (305 000,03 € TTC).

- Lot n° 13 : « Kembs Bartenheim la Chaussée - collège de Village Neuf » avec la société METROCARS / CHOPIN-HEITZ (68300 SAINT LOUIS) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 393 750,00 € HT (415 406,25 € TTC).

- Lot n° 16 : « Landser Schlierbach en environs - collège de Sierentz » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 431 279,60 € HT (454 999,98 € TTC).

- Lot n° 17 : « Helfrantzkirch Stetten - collège de Sierentz » avec la société ALSACE TOURISME (68870 BARTENHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 160 125,00 € HT (168 931,87 € TTC).

- Lot n° 18 : « Steinbrunn Haut et Bas Rantzwiller et environ - collège de Sierentz » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 253 554,50 € HT (267 500,00 € TTC).

- Lot n° 19 : « Bartenheim Brinckheim Kappelen - collège de Sierentz » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 413 000,00 € HT (435 715,00 € TTC).

- Lot n° 20 : « Landser sierentz et environs - lycée de Saint Louis » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 494 550,00 € HT (521 750,25 € TTC).

- Lot n° 22 : « Riedisheim Rixheim et environs - Institution privée Don Bosco » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 426 540,30 € HT (450 000,02 € TTC).

- Lot n° 23 : « Saint Louis Blotzheim Bartenheim Sierentz et environs - Institution privée Don Bosco » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 994 312,75 € HT (1 048 999,95 € TTC).

- Lot n° 24 : « Saint Louis Village Neuf Kembs Landser - Institution privée Don Bosco » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 446 919,45 € HT (471 500,02 € TTC).

- Lot n° 25 : « Obermorschwiller Magstatt Haut et Bas Steinbrunn Haut et Bas - Don Bosco » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 720 379,10 € HT (759 999,95 € TTC).

- Lot n° 26 : « Bartenheim la Chaussée - Kembs Loechlé - Institution privée Don Bosco » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 128 909,95 € HT (136 000,00 € TTC).
- Lot n° 27 : « Habsheim - Eschentzwiller Landser » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 138 388,65 € HT (146 000,03 € TTC).
- Lot n° 28 : « Bartenheim - Institution privée Sainte Ursule » avec la société ALSACE TOURISME (68870 BARTENHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 144 375,00 € HT (152 315,62 € TTC).
- Lot n° 29 : « Regroupement scolaire Kappelen Brinckheim et Stetten » avec la société CHOPIN-HEITZ / METROCARS (68200 MULHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 132 125,00 € HT (139 391,88 € TTC).
- Lot n° 30 : « Regroupement scolaire Geispitzen Waltenheim » avec la société CHOPIN-HEITZ / METROCARS (68200 MULHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 119 700,00 € HT (126 283,50 € TTC).
- Lot n° 31 : « Regroupement scolaire Magstatt le Haut Magstatt le Bas » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 92 891,00 € HT (98 000,01 € TTC).
- Lot n° 32 : « Regroupement scolaire Attenschwiller Michelbach le Haut » avec la société CHOPIN-HEITZ / METROCARS (68200 MULHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 100 800,00 € HT (106 344,00 € TTC).
- Lot n° 33 : « Regroupement scolaire Steinbrunn le Haut Steinbrunn le Bas » avec la société CHOPIN-HEITZ / METROCARS (68200 MULHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 109 200,00 € HT (115 206,00 € TTC).
- Lot n° 34 : « Regroupement scolaire Leymen Liebenschwiller » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 136 493,00 € HT (144 000,12 € TTC).
- Lot n° 35 : « Création du regroupement Koetzingue Rantzwiller » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 109 949,00 € HT (115 996,20 € TTC).
- Lot n° 37 : « Flaxlanden Zillisheim Bruebach - collège de Brunstatt » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 296 205,00 € HT (312 496,28 € TTC).
- Lot n° 44 : « Huningue - Altkirch - Carspach » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 446 442,50 € HT (470 996,84 € TTC).
- Lot n° 51 : « Kiffis - collège de Ferrette » avec la société SUNDGAU VOYAGES (68480 PFETTERHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 219 450,00 € HT (231 519,75 € TTC).
- Lot n° 54 : « Wolfersdorf- Traubach le Bas - Balschwiller - collège de Zillisheim » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 203 201,25 € HT (214 377,32 € TTC).

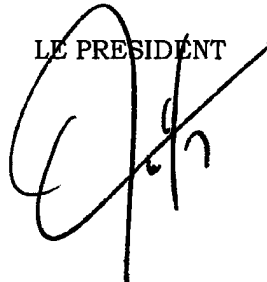
- Lot n° 55 : « Werentzhouse - Altkirch - collège de Zillisheim » avec la société SUNDGAU VOYAGES (68480 PFETTERHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 292 941,25 € HT (309 053,02 € TTC).
- Lot n° 56 : « Reiningue - Spechbach Haut Bas - collège de Zillisheim » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 259 000,00 € HT (273 245,00 € TTC).
- Lot n° 57 : « Sentheim - Burnhaupt Haut Bas - collège de Zillisheim » avec la société CHOPIN-HEITZ (68200 MULHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 269 500,00 € HT (284 322,50 € TTC).
- Lot n° 58 : « Altenach - Dannemarie - collège de Zillisheim » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 265 405,00 € HT (280 002,27 € TTC).
- Lot n° 59 : « Regroupement scolaire Fulleren Strueth Saint Ulrich Mertzzen » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 159 243,00 € HT (168 001,36 € TTC).
- Lot n° 60 : « Regroupement scolaire Liebsdorf et Mooslargue » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 133 000,00 € HT (140 315,00 € TTC).
- Lot n° 61 : « Regroupement scolaire Muespach le Haut Knoeringue Muespach » avec la société METROCARS (68300 SAINT LOUIS) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 211 750,00 € HT (223 396,25 € TTC).
- Lot n° 62 : « Regroupement scolaire Saint Bernard Spechbach le Haut Spechbach le Bas » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 214 025,00 € HT (225 796,38 € TTC).
- Lot n° 63 : « Regroupement scolaire Courtavon Levoncourt Oberlarg » avec la société SUNDGAU VOYAGES (68480 PFETTERHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 161 105,00 € HT (169 965,78 € TTC).
- Lot n° 64 : « Regroupement scolaire Traubach Haut / Bas Sternenbergr » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 194 071,50 € HT (204 745,43 € TTC).
- Lot n° 65 : « Regroupement scolaire Diefmatten Falkwiller Gildwiller Hecken » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 205 269,75 € HT (216 559,59 € TTC).
- Lot n° 66 : « Regroupement scolaire Ammertzwiler Bernwiller » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 116 116,00 € HT (122 502,38 € TTC).
- Lot n° 67 : « Regroupement scolaire Emlingen Heiwiler Obermorschwiller Schwoben » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 218 225,00 € HT (230 227,38 € TTC).

- Lot n° 68 : « Regroupement scolaire Henflingen Grentzingen » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 122 080,00 € HT (128 794,40 € TTC).
- Lot n° 69 : « Regroupement scolaire Ligsdorf Lucelle Winkel » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 200 200,00 € HT (211 211,00 € TTC).
- Lot n° 70 : « Navette scolaires de Lucelle et Kiffis » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 226 625,00 € HT (239 089,38 € TTC).
- Lot n° 71 : « Regroupement scolaire Gommersdorf et Hagenbach » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 106 162,00 € HT (112 000,91 € TTC).
- Lot n° 72 : « Regroupement scolaire Altenach et Manspach » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 99 526,00 € HT (104 999,93 € TTC).
- Lot n° 73 : « Regroupement scolaire Bréchaumont Eteimbes Bellemagny St Cosme » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 179 147,50 € HT (189 000,61 € TTC).
- Lot n° 74 : « Regroupement scolaire Sondersdorf Lutter Raedersdorf » avec la société SUNDGAU VOYAGES (68480 PFETTERHOUSE) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 219 975,00 € HT (232 073,63 € TTC).
- Lot n° 75 : « Regroupement scolaire Wahlbach Zaessingue » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 108 059,00 € HT (114 002,25 € TTC).
- Lot n° 76 : « Regroupement scolaire Balschwiller Buethwiller Eglingen » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 185 780,00 € HT (195 997,90 € TTC).
- Lot n° 77 : « Regroupement scolaire Bettendorf Ruederbach » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 148 225,00 € HT (156 377,38 € TTC).
- Lot n° 78 : « Regroupement scolaire Bettlach Linsdorf Fislis » avec la société METROCARS (68300 SAINT LOUIS) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 150 500,00 € HT (158 777,50 € TTC).
- Lot n° 79 : « Regroupement scolaire Hindlingen Largintzen » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 130 630,50 € HT (137 815,18 € TTC).
- Lot n° 80 : « Regroupement scolaire Valdieu Lutran Romagny Magny Montreux Jeune » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 212 324,00 € HT (224 001,82 € TTC).
- Lot n° 81 : « Regroupement scolaire Werentzhouse Bouxwiller Durmenach » avec la société METROCARS (68300 SAINT LOUIS) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 167 125,00 € HT (176 316,88 € TTC).

- Lot n° 82 : « Circuit Saint Ulrich - école de Seppois le Bas » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 190 347.50 € HT (200 816,61 € TTC).
 - Lot n° 83 : « Regroupement scolaire Koestlach Vieux Ferrette » avec la société CARS EST VOYAGES (68440 HABSHEIM) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 117 537,00 € HT (124 001,54 € TTC).
 - Lot n° 84 : « Regroupement scolaire Wolfersdorf et Elbach » avec la société EXPRESS SUNDGOVIENS (68210 BALLERSDORF) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 102 844.00 € HT (108 500,42 € TTC).
 - Lot n° 85 : « Regroupement scolaire Riespach Feldbach » avec la société METROCARS (68300 SAINT LOUIS) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 136 500.00 € HT (144 007,50 € TTC).
 - Lot n° 86 : « Regroupement scolaire Biederthal Wolschwiller Oltingue » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 212 100,00 € HT (223 765,50 € TTC).
 - Lot n° 87 : « Regroupement scolaire Franken Willer » avec la société KUNEGEL SA (68110 ILLZACH) dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 216 125.00 € HT (228 011,88 € TTC).
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, décision de poursuivre et prolongation des délais) et le règlement du marché nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER